

Motion 2700

pour un système alimentaire durable territorialisé

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les projets en cours au niveau européen¹ ;
- les soutiens massifs des initiatives pour la sécurité alimentaire et une année plus tard pour la souveraineté alimentaire de la part de la population genevoise ;
- la signature, le 23 octobre 2015, du « Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan »² par la Ville de Genève³ ;
- la loi sur la promotion de l’agriculture (M 2 05) ;
- l’exiguïté du territoire cantonal et l’impact de l’urbanisation sur le maintien de la surface de production agricole cantonale et donc inévitablement sur l’approvisionnement en nourriture locale ;
- l’ensemble de la chaîne de valeur présente sur notre canton (réseau de producteurs, de transformateurs, d’artisans, de commerçants et d’entreprises toutes et tous engagés) ;
- la diversité de toute la production de denrées alimentaires genevoises grâce à l’engagement de nos paysans genevois ;
- la reconnaissance de ces valeurs grâce à la politique agricole cantonale et grâce à la création de la marque de garantie Genève Région Terre Avenir (GRTA) ;
- l’accès à une alimentation adéquate³ pour toutes et tous et en particulier pour les personnes précarisées,

¹ https://www.fondationcarasso.org/wp-content/uploads/2019/01/CAPITALISATION_Carasso-36P-BD-Simple.pdf
https://blogs.grandlyon.com/developpementdurable/files/2017/10/Cahier_Enjeux_Strat_Alimentaire_Grand_Lyon_COMPLET_270519.pdf

² https://www.foodpolicymilano.org/wp-content/uploads/2015/10/Milan-Urban-Food-Policy-Pact_FR.pdf

³ <https://www.milanurbanfoodpolicypact.org/signatory-cities/>

invite le Conseil d'Etat

- à faire un état des lieux des acteurs déjà engagés et porteurs de la thématique alimentaire ;
- sur la base de l'état des lieux, à mettre en place une démarche participative avec l'ensemble des acteurs afin de définir les conditions-cadres d'un système alimentaire durable territorialisé qui leur garantit la mise en œuvre de leurs bonnes pratiques et n'affecte pas leur liberté économique et sociale.